



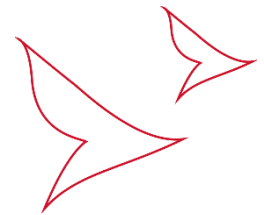
DEPARTEMENT DU GARD

COMMUNE de CORNILLON

Hôtel de Ville – Saint-Nabor – 30 630 CORNILLON

PLAN LOCAL D'URBANISME

Élaboration



331. Prescriptions réglementaires

Espaces Boisés Classés

Septembre 2019

Prescription par D.C.M. du 29/10/2014
Arrêt du projet par D.C.M. du 26/09/2019
Approbation par D.C.M. du 00/00/0000

urba.pro
URBANISME & PROJETS

naturæ

Cornillon

ÉLABORATION DU PLU

PRESCRIPTIONS RÉGLEMENTAIRES

ESPACE BOISÉ CLASSÉ

La commune a délimité, conformément à l'article L113-3 du code de l'urbanisme, **deux EBC** d'une superficie totale de 325,97 ha.

Les EBC correspondent à la forêt de Valbonne au Nord et au bois de Saint-Sauveur au Sud.

